

secours. C'est pourquoi je dis que cette annonce, depuis si longtemps attendue, malgré tout l'apparat qui l'entoure et les efforts pénibles qu'elle a nécessités, constitue une amère déception.

Le ministre ne dit pas exactement quelle place occupent les prestations du régime de pensions du Canada dans ce programme, mais à mon sens cela est clair. Elles feront partie de l'autre revenu visé par l'évaluation des ressources, appelé par le ministre revenu annuel garanti. Le principe du régime de pensions du Canada visait à fournir un revenu supplémentaire, et voilà maintenant que ce revenu sera pris en considération dans l'évaluation des ressources. Le ministre indique clairement que cette proposition est de nature transitoire. D'après lui, la charge au Trésor diminuera avec le temps et l'entrée en vigueur complète du régime de pensions du Canada. En d'autres termes—disons-le bien clairement—il ne s'agit pas d'une augmentation de la pension de la sécurité de la vieillesse, ce que les Canadiens désirent actuellement. (*Exclamations*)

Mes amis d'en face peuvent gémir, mais ils gémiront beaucoup plus lorsqu'ils rentreront dans leurs circonscriptions et rencontreront leurs électeurs qui auront appris que le gouvernement a essayé de les duper en leur accordant un paiement supplémentaire soumis à une évaluation des ressources.

• (2.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, le Parlement du Canada a pris l'une des initiatives les plus marquantes de son histoire lorsqu'il a déclaré que le revenu des retraités est un droit. C'est une chose que nous avons faite en 1951, quand nous avons supprimé l'évaluation des ressources relativement à la pension de vieillesse. La rétablir à l'égard d'une partie de ce que recevront les citoyens âgés est une mesure rétrograde, et j'espère que d'ici l'automne, quand nous reviendrons étudier la mesure législative, le gouvernement se repentira d'avoir pris cette décision et en annoncera une autre, celle que les Canadiens désirent. Il sera à même de constater la réaction de centaines de milliers de personnes qui seront privées des avantages de cette mesure, et je l'exhorte à revoir entièrement son attitude.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a éventé la mèche en nous citant le coût estimatif du régime pendant la première année. Il a dit qu'au début le régime coûtera 225 millions de dollars par année. Après cela, je n'ai pas eu le temps de faire des calculs précis, mais j'ai pu déterminer qu'au maximum, la somme représente une moyenne de \$15 par mois, la première

année, pour les personnes inscrites sur la liste des pensionnés de la vieillesse. Le gouvernement offre au total \$105 par mois, c'est-à-dire un supplément de \$30 par mois, mais selon les termes de cette proposition, cela représente en moyenne \$15 par mois, ou peut-être moins.

Une voix: Cela représente seulement \$11.

M. Knowles: Certains de mes amis ont eu plus de temps que moi pour se livrer à leurs calculs. Ils disent que le gouvernement n'offre qu'une augmentation de \$11 par mois en moyenne. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, certains sinon la plupart de nos pensionnés âgés ne recevront rien du tout, parce que d'autres recevront le montant total.

Comme je l'ai dit au début, monsieur l'Orateur, on s'attendrait à voir bien accueillie toute déclaration en faveur de nos pensionnés âgés. Mais nous sommes très déçus par celle qu'on nous a faite. Elle n'est pas satisfaisante au point de vue pécuniaire, et, ce qui est plus grave, elle retire à nos citoyens âgés quelque chose qu'on leur avait donné en 1951—leur dignité et leur droit à cette pension de vieillesse. Je regrette profondément qu'un cabinet qui se dit libéral ait annoncé qu'il présentera une telle mesure législative.

Monsieur l'Orateur, la question des pensions de vieillesse pourrait être étudiée d'une manière directe, franche et honnête; aussi, demanderai-je au gouvernement de réfléchir à sa décision. A la fin de mars 1966, le Fonds de sécurité de la vieillesse contenait un excédent de \$216,982,834.40, même une fois que l'argent de ce fonds eut été transféré dans un autre fonds. D'après la réponse donnée à une question du député de Grey-Bruce (M. Winkler), inscrite au *Feuilleton*, le ministère des Finances a estimé à 455 millions de dollars le surplus que contiendra ce Fonds à la fin de la présente année financière.

En d'autres termes, même si nous abaissons l'âge d'admissibilité et augmentons le nombre des pensionnés, le surplus réalisé durant cette année financière dépassera celui de l'an dernier. Cet argent provient de trois chefs d'imposition: l'impôt sur le revenu personnel dans une proportion de 4 p. 100 jusqu'à concurrence d'un plafond donné, la taxe de vente de 3 p. 100 et la taxe de 3 p. 100 sur les sociétés; il a été réservé, par une décision du Parlement, à alimenter le Fonds de sécurité de la vieillesse, qui est un fonds à financement autonome. L'argent qui provient des taxes imposées aux contribuables canadiens et qui alimente le Fonds de sécurité de la vieillesse doit être affecté aux pensions de sécurité de la vieillesse; il y a donc, ici, violation de l'esprit de